

M. Nestore Fortunati, secrétaire du Consul général d'Italie à São Paulo (Brésil) et propriétaire du journal **A Musica**, ayant écrit en termes offensants à M. Henri Ruegger, ex-directeur de ce journal, M. Henri de Mayrinck et Willy Reichardt se sont présentés chez M. N. Fortunati le mardi 6 février 1900, de la part de M. H. Ruegger, pour demander une rétractation dans le délai de vingt-quatre heures. M. N. Fortunati accepta d'écrire à M. H. Ruegger dans ce sens, mais il manqua à sa parole et la lettre qu'il envoya le jour suivant à M. H. Ruegger ne contenait pas la rétractation exigée. Cette manière d'agir impliquait une autre solution. En conséquence à l'heure qu'ils avaient désignée, les témoins de M. H. Ruegger se rendirent de nouveau chez M. N. Fortunati dans la conviction d'y trouver ses propres témoins. Non-seulement ceux-ci n'y étaient pas, mais M. N. Fortunati s'était absenté. Trois quarts d'heure plus tard, les témoins de M. H. Ruegger rencontrèrent enfin M. N. Fortunati chez lui et il fut prié de désigner immédiatement ses témoins. Saisissant divers prétextes, il demanda un sursis de vingt-quatre heures pour le faire, ce qui lui fut encore accordé. Il promit solennellement que ses témoins se rendraient le lendemain (jeudi 8) au rendez-vous proposé par les témoins de M. H. Ruegger, à une heure de l'après-midi. Cette fois encore, manquant à sa parole, M. Fortunati envoya **à l'heure de l'extrême délai**, non pas des témoins, mais un papier, marquant un autre lieu et une heure plus tardive pour une entrevue avec ses **représentants**.

Cette nouvelle proposition étant contraire aux usages reçus, et les témoins de M. H. Ruegger, déjà trompés deux fois par M. N. Fortunati, comprenant qu'il persistait dans le système dilatoire que sa lâcheté lui avait inspiré, ont rédigé le protocole ci-dessous, dont copie fut envoyée aux **représentants** de M. N. Fortunati.

São Paulo, 8 février 1900

Les soussignés, témoins de M. le Prof. Henri Ruegger à l'occasion de son différend avec M. Nestore Fortunati, secrétaire du Consul royal d'Italie en cette ville, déclarent par la présente que M. Nestore Fortunati n'ayant pas observé les principes les plus élémentaires établis, dans tous les pays civilisés relativement aux questions d'honneur, ne se trouve plus en situation de donner satisfaction à notre mandant, M. le Prof. H. Ruegger et considèrent par conséquent la question décidée à l'avantage de ce dernier et contre M. Nestore Fortunati.

Signé:

Henri de Mayrinck

W. Reichardt

Willy Reichardt - *Henri de Mayrinck*

